



**INITIATIVE SUR LA BONNE GOUVERNANCE À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT
DANS LES PAYS ARABES
GROUPE DE RÉFLEXION POUR LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION
(GROUPE DE TRAVAIL IV)**

ORDRE DU JOUR

**SEMINAIRE REGIONAL « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA QUALITÉ DE LA
RÉGLEMENTATION :**

**BONNES PRATIQUES DANS LA RÉDACTION MULTILINGUE ET LA FORMATION DES
JURILINGUISTES »**

27 novembre, 2006

LA MAISON DE L'EXPORTATEUR

Tunis, Tunisie

LUNDI 27 NOVEMBRE, 2006

8.30 – 9.00	<i>Accueil des participants</i>
9.00 – 9.30	<p>Introduction: Initiative sur la bonne gouvernance à l'appui du développement dans les pays arabes, Groupe de réflexion pour la réforme de la réglementation (Groupe de travail IV)</p> <p>Président : M. Kheireddine Ben Soltane, Conseiller Juridique et de la Législation auprès du Gouvernement, Tunisie</p>
	<p>Dans le cadre de l'initiative sur la bonne gouvernance à l'appui du développement et, en particulier, du groupe de réflexion pour la réforme de la réglementation (groupe de travail IV), les pays arabes ont mis en avant la nécessité de renforcer les capacités des rédacteurs juridiques arabes à rédiger des textes législatifs en arabe, anglais et/ou français. La Tunisie, qui préside le groupe de réflexion, a pris en compte cette priorité et inscrit la création d'un master professionnel régional à l'université Tunis El Manar, en vue de former des rédacteurs juridiques multilingues, comme un objectif clé de son programme d'action national pour la modernisation du secteur public dans le domaine de la réforme de la réglementation.</p> <p>Ce projet a pour objectif général d'améliorer la clarté et la certitude juridiques, de réduire la complexité de la réglementation et de contribuer à mettre en place un environnement de meilleure qualité pour la population et le secteur privé. La clarté juridique revêt une importance cruciale pour la transparence et l'investissement qui sont les moteurs principaux d'une bonne gouvernance et de l'économie nationale.</p>
	<p><i>Exposé liminaire</i></p> <p><u>Présentation des progrès accomplis en Tunisie concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Zouheir Iskander, Directeur Général, Centre d'études juridiques et judiciaires, Tunisie <p><u>Présentation des progrès accomplis dans le cadre du Groupe de réflexion sur la réforme de la réglementation (Groupe de travail IV) et des objectifs de la réunion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Josef Konvitz, Chef de la Division de la politique de la réglementation, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE
9.30 – 11.15	<p>Session 1: Bonnes pratiques pour la rédaction juridique multilingue: le rôle des jurilinguistes dans le processus législatif</p> <p>Présidente : Mme Zeineb Ben Ammar Mamelouk, Présidente de l'université Tunis El Manar</p>
	<p>Beaucoup de pays arabes, mais aussi un certain nombre de pays de l'OCDE, comme la Belgique, le Canada et la Suisse, ainsi que l'Union européenne sont confrontés à la lourde tâche de rédiger leur législation et leurs actes juridiques dans plus d'une langue. La complexité de la rédaction juridique multilingue nécessite de mettre en place une organisation étoffée et d'adopter les meilleures pratiques en usage pour mettre en œuvre le processus législatif.</p> <p>Cette session a pour objet de familiariser les participants avec des bonnes pratiques en usage dans le processus législatif dans des pays arabes et de l'OCDE.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bensalem Belkourati, Conseiller juridique des administrations, Secrétariat Général du Gouvernement, Maroc • Mme Juliet Weenink-Griffiths, Chef de la Section de révision juridique, Banque centrale européenne • M. William Robinson, Coordonnateur, Groupe des juristes-réviseurs, Service juridique, Commission européenne • M. Samer Fares, Directeur, Institut de Droit, Université de Birzeit, Palestine • M. André Labelle, Jurilinguiste en chef et conseiller législatif, Service de jurilinguistique, Direction des services législatifs, Ministère de la Justice, Canada • Mme Manuela Guggeis, Juriste linguiste, Service juridique, Direction « Qualité de la législation », Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne
	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quels sont les avantages et inconvénients respectifs de la « co-rédaction » et de la « traduction » ? Quelles sont les leçons de l'expérience des pays de l'OCDE et comment peuvent-elles être mises à profit dans les pays arabes ?</i> • <i>Quels instruments et quelles actions sont-ils mis en oeuvre pour faciliter le processus de rédaction juridique multilingue ? Existe-il des registres centraux de lois et de réglementations ? Le cas échéant, quelle est leur efficacité et qui peut y avoir accès ?</i> • <i>Quelle est la contribution des guides pour l'amélioration de la qualité des réglementations ? À quel point doivent-ils être détaillés et complexes ?</i>
11.15 – 11.45	<i>Pause café</i>
11.45 – 12.45	<p>Session 2: Clarté juridique et linguistique : le rôle des jurilinguistes dans la normalisation et la publication de la terminologie juridique</p> <p>Président : M. René Prioux, Chef de la Division pour la Traduction, OECD</p>
	<p>La simplification et l'amélioration du langage juridique utilisé dans les documents officiels facilite la communication entre l'administration et le public. Dans le monde entier, les pouvoirs publics prennent des initiatives pour simplifier le langage, initiatives qui sont tout particulièrement importantes lorsque les textes sont rédigés dans plus d'une langue et/ou par des rédacteurs qui n'écrivent pas dans leur langue maternelle.</p> <p>Cette session présente une série d'initiatives en faveur de la clarté linguistique ainsi que des techniques visant à normaliser la terminologie juridique.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Tahseen Al-Qatawneh, Secrétaire Général, Département de la législation et des consultations, Ministère de la Justice, Jordanie • M. François Blais, Directeur du Centre de traduction et de documentation juridiques (CTDJ), Université d'Ottawa, Canada • M. Bengt Baedcke, Expert linguiste, Division de la révision juridique et linguistique, Ministère de la Justice, Suède • Mme Manuela Guggeis, Juriste linguiste, Service juridique, Direction « Qualité de la

	législation », Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne
	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existe-il des directives spécifiques de rédaction en « langage clair » pour les projets de loi ? Comment ces directives sont-elles communiquées aux agents de la fonction publique et comment leur application est-elle garantie ? • Existe-t-il des bases de données terminologiques juridiques qui concourent à harmoniser le vocabulaire juridique ? • Comment le processus et la méthode de formation de nouveaux termes juridiques sont-ils organisés ?
12.45 – 14.00	<i>Déjeuner : buffet</i>
14.00 – 15.30	<p>Session 3: Le renforcement des capacités jurilinguistiques, condition de la qualité de la réglementation : la formation des jurilinguistes</p> <p>Président : M. Mohammad Jaffer Kassim, Consultant et Conseiller Juridique, Ministère de la Justice, Yemen</p>
	<p>Le programme de master professionnel régional de l'université Tunis El Manar permettra de former des rédacteurs juridiques multilingues, ou des jurilinguistes, dans les pays arabes. Il n'existe pas de formation méthodique de rédacteurs juridiques multilingues et de jurilinguistes en Tunisie ou dans les autres pays arabes. Pourtant, la clarté juridique a une importance primordiale pour la qualité de la réglementation et, plus généralement, pour la bonne gouvernance.</p> <p>Cette session a pour objet d'échanger les enseignements et les bonnes pratiques en matière de développement de matériel pédagogique et de formation de rédacteurs juridiques dans le cadre de l'administration et de l'université.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Nadhir Ben Ammou, Professeur, Faculté de Droit et des Sciences Politiques, Université El Manar, et Coordonnateur du projet de l'établissement des cours pour le master professionnel régional, Tunisie • M. François Blais, Directeur du Centre de traduction et de documentation juridiques (CTDJ), Université d'Ottawa, Canada • M. William Robinson, Coordonnateur, Groupe des juristes réviseurs, Service juridique, Commission européenne • M. Jean-Christophe Geiser, Avocat, Adjoint scientifique, Office fédéral de la justice, Suisse • Mme Manuela Guggeis, Juriste linguiste, Service juridique, Direction « Qualité de la législation », Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne
	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des programmes de formation et des stratégies de recrutement spécifiques pour les jurilinguistes ou les rédacteurs juridiques multilingues dans l'administration ? • Les universités proposent-elles des diplômes ou des cours spécialisés dans la rédaction juridique pour attirer les étudiants et les former aux multiples professions qui exigent des compétences en rédaction juridique ?

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Comment le matériel pédagogique, s'il existe, peut-il être amélioré ? Quelle est la contribution des guides pour l'amélioration de la qualité des réglementations ? À quel point doivent-ils être détaillés et complexes ?</i> • <i>Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience des pays arabes et de l'OCDE ?</i>
15.30 – 16.00	<i>Pause café</i>
16.00 - 17.00	<p>Session 4 : Les carrières professionnelles des jurilinguistes : applications pratiques des compétences des jurilinguistes</p> <p><i>Président: Mr. Samer Fares, Directeur, Institut de Droit, Université Birzeit, Palestine</i></p>
	<p>La complexité de la rédaction juridique multilingue n'est pas uniquement une source de préoccupation pour le secteur public dans sa mission d'élaboration de la législation. Les entreprises et les milieux d'affaires sont eux aussi fréquemment confrontés à l'obligation de rédiger leurs contrats et leurs actes juridiques dans plus d'une langue. Le secteur privé peut donc lui aussi tirer profit de l'emploi de jurilinguistes et bénéficier de leurs compétences.</p> <p>Cette session présente les différentes options qui peuvent être choisies par un jurilinguiste dans le secteur public et privé.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Choukri Sader, Chef du Département juridique, Département de la législation et des consultations, Ministère de la Justice, Liban • M. André Labelle, Jurilinguiste en chef et conseiller législatif, Service de jurilinguistique, Direction des services législatifs, Ministère de la Justice, Canada • M. Nabil Ajroud, Directeur, Conseiller Juridique et de la Législation auprès du Gouvernement, Tunisie
	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quelles sont les différentes filières professionnelles qui s'offrent à un jurilinguiste de formation ?</i> • <i>Comment le secteur privé, entreprises et milieux d'affaires, peuvent-ils tirer profit de l'emploi de jurilinguistes ?</i>
17.00 – 18.00	<p>Session de clôture et conclusion : La formation des jurilinguistes : un outil régional pour améliorer la qualité de la réglementation</p> <p><i>Président : M. Josef Konvitz, Chef de la Division de la politique de la réglementation, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE</i></p>
	<p>Cette session de clôture a pour objet de faire la synthèse des débats des sessions antérieures. Elle se concentrera plus particulièrement sur la mise en place d'un programme de master professionnel régional, projet proposé par les autorités tunisiennes dans le cadre de l'initiative sur la bonne gouvernance à l'appui du développement. Ce cursus sera dispensé par l'université Tunis El Manar et s'adressera aux ressortissants d'autres pays.</p>
	<p><u>Présentation des progrès réalisés dans la création du master professionnel de jurilinguiste à l'université Tunis El Manar</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Zeineb Ben Ammar Mamelouk, Présidente de l'université Tunis El Manar <p><u>Conclusions et débat final : La formation des jurilinguistes au niveau régional</u></p>